

Université de Lyon et IDEX/fusion : l'« Université-cible » pour détruire les Universités de la région lyonnaise et l'université républicaine

En juin 2016 les SNPREES-FO du Rhône et de la Loire et Supautonome-FO à l'Université Jean-Monnet (UJM, Saint-Étienne) avaient fait connaître leur opposition à l>IDEX comme à ses conséquences, l'« université intégrée » et la fusion des universités et établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Lyon, ceci dans le cadre d'un communiqué très largement intersyndical (SNESUP-FSU Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, SNCS-FSU Lyon, SNASUB-FSU Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3 et ENS, Ferc-Sup-CGT de l'UJM).

En février 2017 le jury a validé le projet IDEX présenté. L'avancement de la procédure « IDEX » montre combien il était nécessaire de dénoncer ce projet *ab initio*.

Dans le cadre de cette procédure **l'Université de Lyon, établissement COMUE porteur du projet IDEX, a produit récemment un document intitulé « Les principes incontournables de l'Université-cible », c'est-à-dire de l'université fusionnée dont il est prévu qu'elle remplace toutes les universités et plusieurs autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche à Lyon et Saint-Étienne.**

Ce document de quatre pages édicte les « principes fondamentaux incontournables » communs aux établissements qui « fonderont l'Université-cible ». S'il est prévu que ce document soit « présenté » aux instances des établissements ayant participé à la réponse à l>IDEX, il n'est pas question qu'il soit mis au vote.

Ces procédures anti-démocratiques déjà maintes fois dénoncées ne sont cependant que l'enveloppe moisie d'annonces qui toutes constituent des régressions inacceptables :

Université cassée en deux

Il y aurait, au sein de l'Université de Lyon, une « université intensive de recherche » et par ailleurs, un « institut » formant une « structure dédiée au premier cycle » : c'est l'université à deux vitesses, l'université du tout-venant, étudiant comme enseignant, d'une part, celle de la soi-disant « excellence » d'autre part. Il s'agit de casser l'université en ce qu'elle articule, dès la première année, enseignement et recherche, garantit, dès la première année, l'accès à des formations de haut niveau à tous les bacheliers, permet aussi aux enseignants-chercheurs de remplir, où qu'ils se trouvent et quel que soit le niveau où ils enseignent, leur double obligation d'enseignement et de recherche.

Sélection de la première à la dernière année et fin des diplômes nationaux qualifiants

Outre que l'« institut » dédié à la licence (qui joue le rôle du « collègue » annoncé à Saclay) ne serait accessible qu'avec des « pré-requis », la sélection se poursuivrait au cours de la licence et pendant tout le « parcours » de chaque étudiant, éventuellement redoublée par « le maintien et le développement de filières sélectives ». Le principe même du grade universitaire, avec les garanties qui lui sont attachées, notamment la délivrance du diplôme national, le droit à la poursuite d'études, la reconnaissance d'une qualification dans le secteur privé comme dans la fonction publique, est ainsi complètement bafoué. Ceci non seulement pour le baccalauréat, premier grade universitaire qui doit donner aux bacheliers l'accès à la filière de leur choix, mais aussi pour la licence, le master et même le doctorat (renommé « PhD » dans le document). Il s'agit là de la contribution de l'Université de Lyon au minage de l'édifice du *cursum* de l'université républicaine. La liberté pédagogique des enseignants universitaires, seuls à même de définir ce qui doit être enseigné et comment le noter ou apprécier, est aussi sévèrement écorchée.

Attaques contre les statuts et fin programmée de l'emploi statutaire

- Des attaques majeures contre les statuts sont annoncées : ainsi est-il annoncé que « tous les personnels produiront un rapport annuel d'activité », lequel n'est nullement prévu dans les statuts des corps des BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs. Pour ces derniers, ce type de disposition est même attentatoire à l'indépendance qui est constitutive de leur statut.
- Au-delà, le document sonne en réalité le glas de l'emploi statutaire : il s'agirait pour le nouvel établissement d'avoir toute latitude dans le « recrutement » comme dans la « carrière » de tous les personnels, ceci en contradiction avec toutes les règles régissant les statuts des personnels de la fonction publique d'État. L'annonce de recrutements contractuels pour les enseignants-chercheurs (sous la forme de « tenure tracks ») montre bien la voie que ce nouvel établissement entendrait tracer : des recrutements uniquement par contrats, avec des personnels toujours en attente d'une très éventuelle CDIisation. Ce qui est annoncé n'a plus guère à voir avec une université dans le cadre républicain français. Est-ce d'ailleurs même une université ?

Un établissement qui ne serait plus une université

- Les universités actuelles deviendraient de simples « composantes » de l'« Université-cible » (au passage est évacué le principe électif qui est à la base de la collégialité universitaire, le directeur de la composante étant désigné par le Président, le 1/3 des membres du conseil nommé). Il serait laissé à ces composantes « un haut niveau d'autonomie » dans le cadre de « contrats d'objectifs et de moyens », c'est-à-dire qu'elles auraient à se conformer à des objectifs imposés et à gérer la pénurie par « subsidiarité », réplique dégradée des actuelles universités depuis la LRU.
- Cette « Université-cible » ne serait plus un service public, puisque le document sépare les « missions d'excellence » de celles « de service public », ces dernières se voyant ainsi déniées par avance toute capacité d'être de qualité.
- En conséquence les partisans de la régression qui ont conçu le projet d'« Université-cible » réclament d'être hors-la-loi, avec des « statuts appropriés » pour cet « établissement d'un type nouveau », qui ne nécessiterait rien moins qu'un « statut expérimental ».

Les SNPRES-FO 69 et 42 et Supautonome-FO à l'UJM ne peuvent que réitérer les revendications déjà présentées au moment de la première réponse au projet IDEX, dont il se confirme qu'il est le vecteur d'une attaque majeure contre l'université, ses personnels et ses étudiants :

▶ **arrêt de la procédure IDEX avec « intégration » croissante dans le cadre de la COMUE**, qui est en réalité synonyme de disparition de la personnalité juridique et de démantèlement des établissements existants ;

▶ **maintien des universités existantes de Lyon I, II, III et Saint-Étienne**, avec leurs budgets propres, avec leurs instances propres (CA, CAC, CFVU, CR, CT, ...), leurs structures propres (UFR, département d'enseignement, laboratoires EA, UMR, ...) et leurs services propres (paie, bibliothèques, informatique, gestion des personnels, gestion des étudiants et vie étudiante, formation continue, etc.) ; maintien des autres établissements d'enseignement supérieur, aux mêmes conditions ;

▶ **maintien** dans ces universités et autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche **de l'ensemble des personnels**, des services, des affectations des personnels dans les services et des fiches de postes ;

▶ **statut de fonctionnaire de la fonction publique d'État maintenu** pour ceux qui le sont déjà, garanti pour les futurs recrutés, enseignants comme non enseignants, titularisation des actuels contractuels qui le souhaitent ;

▶ **respect des statuts** des personnels et des rémunérations, y compris les primes statutaires.

Ils appellent tous les personnels à s'informer, à participer aux réunions d'information syndicale, à s'assembler et se prononcer collectivement pour refuser l'« Université-cible » et demander l'arrêt de la procédure IDEX, pour le maintien de leurs établissements, de leurs statuts, contre toute université fusionnée.